

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRET : N° 02/749 / du 12/8/1982

Portant Inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'année 1982 et nomination d'un
Officier de l'Armée Populaire Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS : (/U - La Constitution du 9 Juillet 1979 ;

(/U - La loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/U - La loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et
Recrutement des Forces Armées de la République ;

(/U - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la loi II/66
du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire
Nationale ;

(/U - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général
des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

(/U - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'Avancement dans
l'Armée ;

(/U - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du
Comité de Défense ;

(/U - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/U - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E

Article 1er : Est Inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année
1982 et nommé pour compter du 1er Avril 1982.-

AVANCEMENT - COLE

Pour le Grade d'Aspirant

ARMEE DE TERRE

S A N T E

Le Sergent :

- M O K O K O

Gaston

C.S.-

..//..

(2)

Article 2:- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 12 Août
1962

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-GUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement,

Le Ministre Délégué à la Présidence
de la République, chargé de la Défense
Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Raymond Danase N'GOLLO.-

P/Le Ministre des Finances, en mission,
Le Ministre des Affaires Etrangères,

Pierre N Z E.-